

empêcher ou diminuer. Ce ne sont pas là des termes absolus. On peut diminuer quelque chose à des degrés divers, et ainsi de suite. Mais lorsqu'il s'agit de nuire, ce verbe est plus absolu et le mot "indûment", lié au mot "nuire", implique qu'il y a quelque chose dans la loi qui ne devrait pas y être. Je crois que la méthode la plus sage est celle du député d'Ottawa-Ouest. Le ministre a fait savoir que, si on insistait, il accepterait l'amendement. Ce serait peut-être beaucoup mieux de supprimer le mot "indûment". Ce serait la meilleure chose à faire, à mon sens. Je ne crois pas que le député d'Ottawa-Ouest ait officiellement proposé que le mot "indûment" soit supprimé, bien qu'il l'ait laissé entendre. J'espère qu'il persistera dans son intention et que ce que le ministre a proposé sera adopté, c'est-à-dire qu'on supprimera ce mot.

M. McIlraith: Je crois que le ministre a bien raison. Pour que plus personne n'ait de doutes à ce sujet, je dirai que la motion que je voulais présenter se rapporte au mot "indûment" figurant à la ligne 6 de la page 7 du bill; je proposais de rétablir l'alinéa comme il était auparavant.

L'hon. M. Pickersgill: Non, c'est à la page 7, première ligne.

L'hon. M. Fulton: Il s'agit du bill réimprimé. Je crois que le député d'Ottawa-Ouest parle du premier bill.

L'hon. M. Pickersgill: Qui est celui que nous examinons?

L'hon. M. Fulton: Oui, le bill original.

M. McIlraith: La 6^e ligne.

L'hon. M. Fulton: La 6^e ligne, page 7.

M. McIlraith: Oui. Il s'ensuit que l'alinéa maintient les termes extraits de l'article 411 du Code criminel. A mon avis, la motion proposée atteint cet objectif. Je propose:

Que l'article 13 soit modifié par la suppression du mot "indûment" à l'alinéa d) du paragraphe 1 de l'article 32.

L'hon. M. Fulton: Étant donné les circonstances déjà exposées, monsieur le président, et compte tenu du débat qui vient d'avoir lieu, l'amendement proposé paraît acceptable au gouvernement.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à accepter la motion proposée?

(L'amendement est adopté.)

M. Howard: Je voudrais dire un mot ou deux à cet égard, après avoir écouté le débat. Maintenant que les paragraphes 2 et 3 doivent effectivement être maintenus,—et bien que je ne veuille pas répéter ce qui a déjà été dit à l'égard des motions officielles,—il me semble

qu'il y a également quelque contradiction entre le paragraphe 3 et le paragraphe 1. Étant donné qu'on insiste pour maintenir les dispositions du paragraphe 2, j'estime qu'il vaudrait peut-être mieux...

M. Crestohl: Le député me permettrait-il de dire quelque chose à propos de l'article 2 avant qu'il passe à l'article 3? Je crois qu'il a pris pour acquis que l'amendement à cet article était également rejeté.

M. Howard: J'ai pris pour acquis que la motion proposée par mon honorable ami avait été rejetée et qu'il ne serait donc pas possible d'en proposer une analogue. Qu'en outre, si le paragraphe 2 doit rester dans la mesure, comme c'est apparemment le cas à la suite de la décision prise dans ce sens par le comité, il paraît y avoir contradiction entre le paragraphe 3 et le paragraphe 1, et il me semble qu'il vaudrait mieux ne pas rédiger le paragraphe 3 de façon à mentionner certaines choses déterminées, comme il le fait, par exemple à l'alinéa a), en ce qui concerne les prix; à l'alinéa b), la quantité ou la qualité des produits; à l'alinéa c), les marchés ou les clients, ou à l'alinéa d), les voies ou les méthodes de distribution ou le fait de restreindre ou d'empêcher l'entrée d'une personne dans une entreprise ou l'expansion par cette personne d'une entreprise. Je crois qu'il vaudrait mieux avoir rédigé le paragraphe à peu près dans les termes suivants: "le paragraphe 2 ne s'applique pas dans le cas où un complot, une coalition, une entente ou quelque autre disposition peut contrevenir au paragraphe 1, ou affaiblit ou tend à affaiblir indûment la concurrence", et s'en tenir à ce texte. Au point de vue phraséologie, ce n'est peut-être pas comme le rédacteur la ferait, mais l'intention est là. Je pense que cela rattache le paragraphe 3 aux parties du paragraphe 1 qui sont censées être inadmissibles ou illégales. Je soutiens que si l'on rattache les deux ensemble, nous aurons peut-être moins de chances que l'argument dit du "détriment spécifique" soit invoqué en cour dans le cas où une poursuite serait intentée sous le régime du présent article. Je crois qu'il y a peut-être lieu de dire cela. En conséquence, et afin de nous assurer qu'il y ait une relation entre les deux, je propose:

Que le paragraphe 3 de l'article 32 de la loi, article 13 du bill, soit supprimé et remplacé par le suivant:

Je vais en donner lecture, et on pourra voir que cet amendement que j'ai l'intention de proposer et dont je suis sur le point de donner lecture ajoute trois ou quatre mots sur lesquels j'aurai quelque chose à dire.

(3) Le paragraphe 2 ne s'applique pas si le complot, l'association d'intérêts, l'accord ou l'arrangement enfreint le paragraphe (1) ou a fait diminuer indûment ou semble devoir amoindrir